ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions medicales

Question écrite n° 4987

Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le souhait des medecins generalistes enseignants de voir promulguer un statut d'enseignant en medecine generale. Le principe fut adopte des 1980 par le ministere des universites et la conference des doyens des facultes de medecine. Mais, depuis la loi de 1982 reformant les etudes de medecine et instituant une formation specifique en medecine generale, de nombreux medecins generalistes ont du participer a des taches d'enseignement dans un benevolat quasi absolu, en particulier dans le cadre de l'enseignement theorique dispense dans le troisieme cycle. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend promulguer ce statut d'enseignant en medecine generale.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posee par l'honorable parlementaire, relative au statut d'enseignant de medecine generale, rejoint l'ensemble de la reflexion que mene actuellement le Gouvernement dans le but de revaloriser la medecine generale. Une premiere action dans ce sens a ete mise en oeuvre par la loi no 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social, qui a reintroduit la qualification en medecine generale. De plus, une mission a ete confiee a un groupe de reflexion dirige par M Lachaux, conseiller maitre a la Cour des comptes, afin d'etablir le bilan de la formation du troisieme cycle de medecine generale. L'etude du statut des medecins generalistes enseignants fait partie des missions de ce groupe, que le Gouvernement prendra les mesures appropriees, apres concertation avec toutes les parties concernees.

Données clés

Auteur : M. Jonemann Alain
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4987
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3090